

DEPARTEMENT DU CHER
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET DE
L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Service préparation budgétaire

lère commission

2

Réunion du 12 janvier 2015
n° 14304

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET STRATÉGIE FINANCIÈRE

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 UN EQUILIBRE STRUCTUREL A RECONSTRUIRE POUR LES DEPARTEMENTS	5
1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FAIBLEMENT DYNAMIQUES.....	5
2. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT QUE NOUS PARVENONS À MAÎTRISER GRÂCE À UNE GESTION RIGOUREUSE.....	9
3. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EST ATTEINT MAIS SANS AUTOFINANCEMENT SIGNIFICATIF	15
4. L'ENDETTEMENT EST MAÎTRISÉ MAIS LES MARGES DE MANŒUVRE SONT FAIBLES 	16
PARTIE 2 UN BUDGET SOUS TENSION QUI NE RENONCE PAS AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	18
1. LA PRIORITÉ EN FONCTIONNEMENT, FINANCER NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ET CONFORTER NOS POLITIQUES PUBLIQUES.....	18
2. POURSUIVRE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR NOTRE TERRITOIRE	30
PARTIE 3 LES CHIFFRES CLEFS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2015	32
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32
2. LA DETTE ET L'AUTOFINANCEMENT	34
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36
4. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2015.....	36

INTRODUCTION

Le contexte institutionnel, économique et financier pour construire le budget 2015 vous a été présenté lors du débat des orientations budgétaires. Peu de choses ont évolué depuis.

Sur le plan économique les hypothèses de construction du budget de l'État se confirment : pas d'évolutions majeures en matière de croissance et d'emploi mais un contexte de reprise en douceur et une anticipation de croissance du PIB fixée à 1 %.

En retenant cette hypothèse de croissance, il est moins difficile d'équilibrer le budget du département qu'au cours des exercices précédents, même si cette évolution conjoncturelle ne permet pas de répondre aux déséquilibres structurels du financement des Conseils Généraux, conséquences des transferts de compétences dynamiques pendant les années 2000 et d'une réforme fiscale de 2010 qui nous confie des ressources plates et volatiles.

Avec une perspective de croissance de 1 % retenu au niveau national le département peut raisonnablement anticiper une stabilisation de l'évolution du RSA (il faut une croissance de 1,5 % en moyenne pour recommencer à créer de l'emploi mais une croissance de 1 % permet de ne plus en détruire). Le flux de nouveaux arrivants dans le dispositif devrait donc ralentir dans les prochains mois mais les sorties seront toujours difficiles.

Dans le même temps, un raffermissement de la croissance à 1 % permet également d'anticiper une reprise en volume des transactions immobilières et donc une évolution en matière de DMTO. La CVAE nous a été également pré notifiée par les services de la DGFIP avec une hausse de 1 630 000 € pour 2015.

Sur le plan financier, l'État maintient son calendrier de retour à l'équilibre des finances publiques. Cela se traduit dans le PLF 2015 par une baisse inédite du niveau des dotations versées aux collectivités locales en général et aux départements en particulier : 3,67 Milliards d'euros de baisse des dotations en direction des collectivités, assortie d'un dispositif de soutien à l'investissement local (annonce faite au 97^{ème} congrès des Maires sur la création d'une nouvelle dotation de soutien à l'investissement local qui ne remplacerait pas le FDTP).

Sur le plan institutionnel, le projet de loi NOTR portant réforme territoriale est toujours en débat au Parlement ; des incertitudes demeurent donc quant au périmètre et au calendrier des transferts de compétences en discussion à l'Assemblée Nationale.

Le budget 2015 a donc été élaboré à périmètre constant, avec le maintien de la clause de compétence générale et sans transfert de compétences.

Même s'il est encore un peu tôt pour l'affirmer, les déclarations récentes du Premier ministre permettent par ailleurs de considérer la pérennité des départements comme acquise à ce stade des débats.

L'action menée par le département du Cher aux coté de la Nièvre, de l'Allier et de la Creuse (rejoins ensuite par 37 autres départements) dans le cadre de la démarche « Nouvelles Ruralités » a joué son rôle dans cette évolution, en évitant la focalisation sur les métropoles et en appelant l'attention sur l'existence de vastes territoires composés de campagnes organisées autour de villes petites et moyennes.

Ces territoires méritent d'être confortés en complémentarité des métropoles. Le maintien de l'échelon départemental est indispensable pour la structuration de ces territoires au sein desquels les intercommunalités sont rarement en capacité de se substituer aux conseils généraux dans le maillage des services publics de proximité.

Dans ce contexte économique, financier et institutionnel le budget de notre département repose sur une maîtrise accrue des dépenses de gestion permettant de maintenir le niveau de services offerts à la population.

Au delà, il réaffirme l'ambition du département d'accompagner le développement du territoire dans la continuité de la démarche Cher 2021 dont les 82 fiches actions ont été approuvées par l'Assemblée Départementale du 20 octobre dernier. Ce budget permet de soutenir l'investissement nécessaire au développement du territoire et à l'emploi.

PARTIE 1 UN EQUILIBRE STRUCTUREL A RECONSTRUIRE POUR LES DEPARTEMENTS

Les transferts de compétences, générant des charges en forte évolution, dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation d'une part et la réforme fiscale de 2010 qui nous prive de nos recettes les plus dynamiques d'autre part enferment les départements dans des modèles économiques structurellement déséquilibrés.

Une croissance de l'ordre de 1 % devrait permettre certes de stabiliser l'évolution du RSA et d'anticiper une reprise des recettes indexées sur la conjoncture (CVAE, DMTD) ; mais ces évolutions ne permettront pas mécaniquement de garantir un équilibre du modèle sur le long terme.

Le Premier Ministre s'est engagé au congrès de l'Association des Départements de France à Pau à mettre en place un groupe de travail pour permettre de trouver des solutions durables au financement du RSA et plus généralement des trois allocations individuelles de solidarité dont le reste à charge ne pourront plus être supportés durablement par les départements.

1. Des recettes de fonctionnement faiblement dynamiques

➤ La fiscalité

Les recettes fiscales des départements, structurellement peu dynamiques, sont globalement stables pour l'année 2015 : si le produit du foncier bâti progresse légèrement du fait d'une évolution des bases notifiées (+ 1,5 %) de 58,40 M€ à 59,24 M€ ainsi que la taxe sur les contrats d'assurance (+ 1,2 %) de 15,80 M€ à 15,99 M€, l'ensemble TIPP/FMDI reste stable à 33,08 M€ tandis que la fiscalité indirecte (électricité, taxe d'aménagement) recule de 5,03 M€ à 4,67 M€.

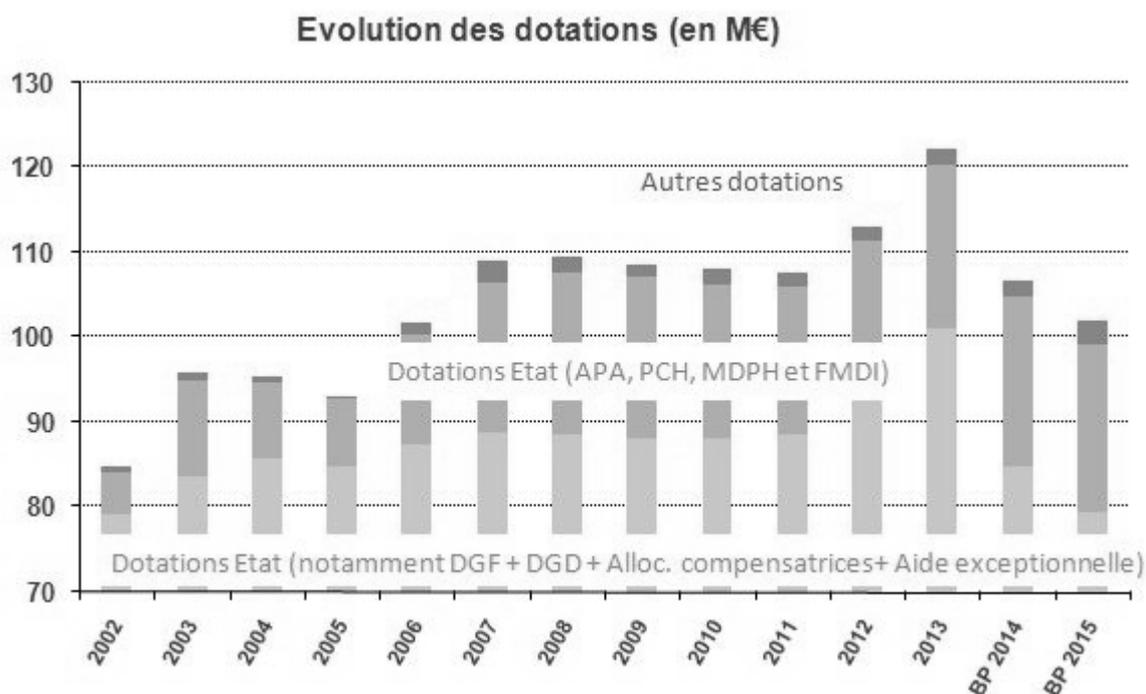
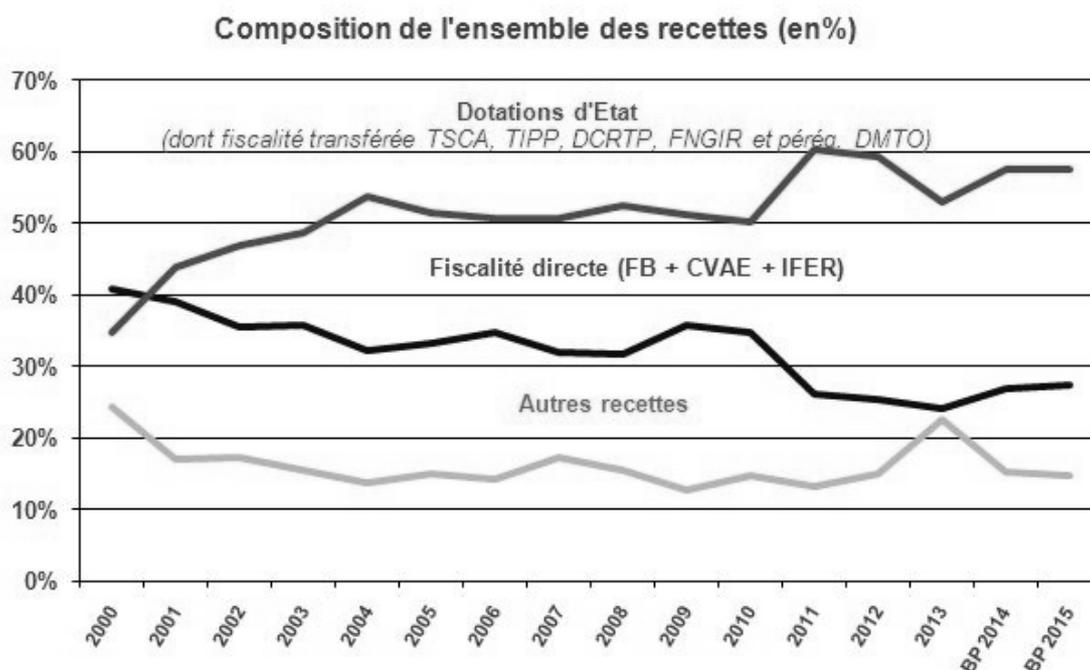
L'environnement économique européen et national pèse sur ces évolutions de l'ensemble de nos principales recettes. La montée en puissance des mécanismes de péréquation à laquelle on assiste permet cependant d'opérer des rééquilibrages – encore modestes – entre les territoires ; le Cher devrait cette année encore en bénéficier.

La principale baisse provient cependant des dotations de l'Etat, les collectivités locales étant mises à contribution pour participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Le Projet de Loi de Finances pour 2015 prévoit un effort évalué à 3,67 Milliards € pour l'ensemble des collectivités, avec en parallèle des mesures de soutien à l'investissement local dont le contenu doit encore être précisé.

Pour les départements, la baisse des dotations représente 1,148 milliards € et porte principalement sur la DGF.

Pour notre département, en première analyse, l'impact de cette baisse de DGF est évalué à 4,9 M€.



Dans ce contexte de fortes contraintes les départements ont fait preuve d'une grande modération dans l'utilisation du levier fiscal dont ils disposent sur la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2014 pour éviter de répercuter mécaniquement les difficultés imposées sur la population.

En effet, l'évolution moyenne des taux de l'ensemble des départements ne ressort qu'à + 0,1 % en 2014 pour + 1,8 % en 2013, + 1,9 % en 2012, + 1,5 % en 2011 et + 2 % en 2010.

Il s'agit de la plus faible progression des taux de fiscalité observée sur la dernière décennie.

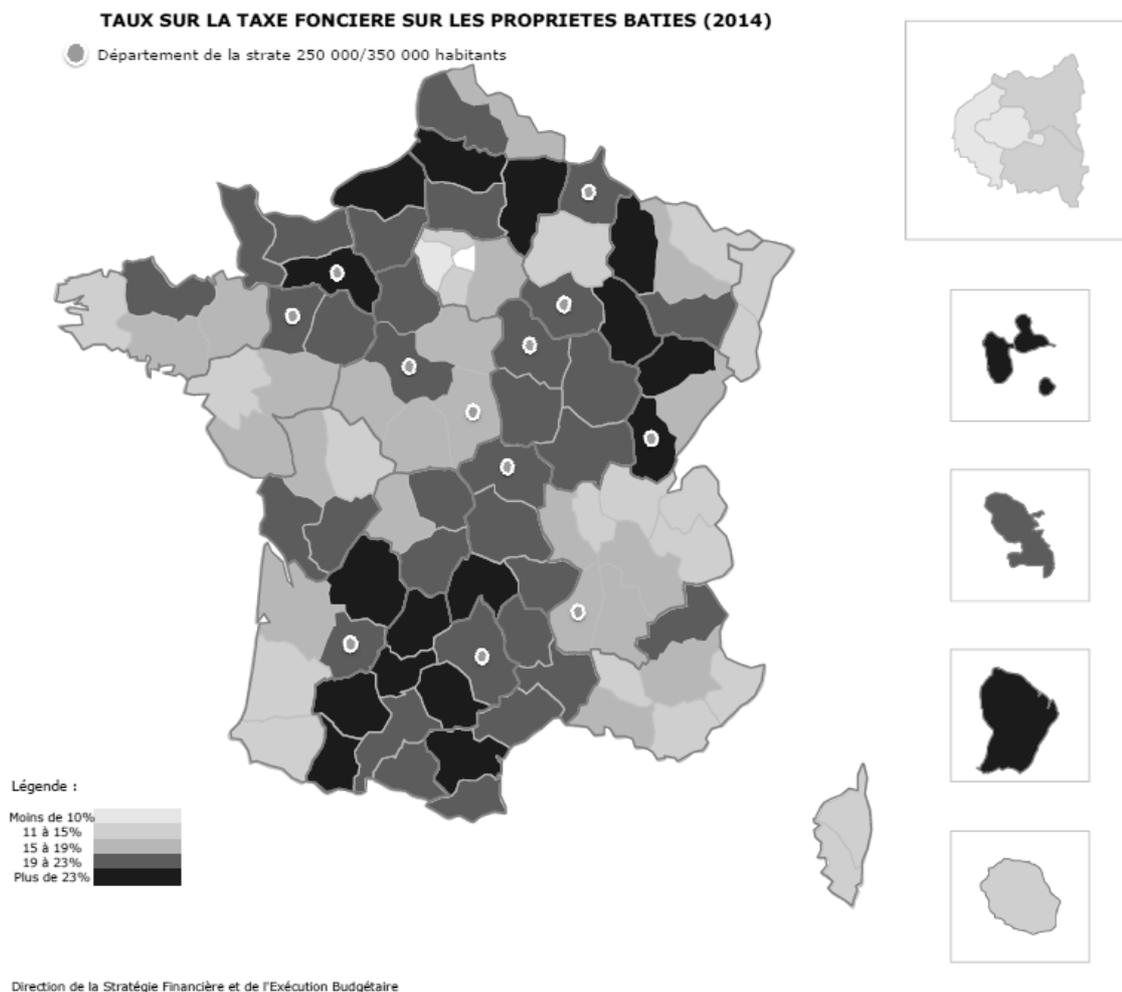
Le Département du Cher affiche pour sa part un taux de foncier bâti de 18,22 %, ce qui signifie à la fois :

- que son taux est le plus faible de la demi-strate (tableau ci-dessous),
- que l'évolution de ce taux sur les deux derniers exercices est aussi parmi les plus faibles.

Il n'est cependant pas prévu de faire évoluer ce taux en 2015.

Taux 2014 de la taxe sur le foncier bâti
Strate 250 000 - 350 000 habitants
(source DGCL budget 2014)

Départements		Taux	Base	Produit attendu
61	Orne	27,07%	240 080 000	64 989 656
39	Jura	24,36%	268 970 000	65 521 092
47	Lot-et-Garonne	22,63%	311 000 000	70 379 300
08	Ardennes	21,25%	258 960 000	55 029 000
89	Yonne	20,51%	339 930 000	69 719 643
03	Allier	20,21%	365 170 000	73 800 857
53	Mayenne	19,86%	244 660 000	48 589 476
41	Loir-et-Cher	19,52%	311 480 000	60 800 896
10	Aube	19,42%	309 110 000	60 029 162
12	Aveyron	19,41%	307 110 000	59 610 051
07	Ardèche	18,78%	330 830 000	62 129 874
18	Cher	18,22%	320 360 000	58 369 592
Moyenne de la strate		20,76%	3 607 660 000	748 968 599



➤ Les droits de mutation

L'année 2014 a été marquée par une progression du produit perçu de cette taxe et ce, en particulier grâce à la remontée des taux de 3,80 % à 4,50 % (article 77 de la Loi de Finances 2014).

Ce changement de taux devrait générer 2,6 M€ de recettes supplémentaires en 2014 dans notre département ; ce dispositif temporaire est reconduit pour 2015. Dans le contexte national d'une croissance à 1 % il est cohérent d'anticiper une reprise progressive et modeste des transactions immobilières liée à la reprise.

La forte volatilité du produit de cette taxe incite à la prudence. Le principe de prudence incite donc à n'anticiper qu'une hausse de l'ordre d'un million d'euros, portant le produit de cette taxe à 22,5 Millions d'euros, niveau éloigné de celui atteint lors des années d'avant crise.

➤ Les fonds exceptionnels

Aucun fonds exceptionnel n'est prévu à ce stade du débat sur le PLF 2015, bien que la mesure soit attendue dans de nombreux départements.

Pour respecter les principes de sincérité budgétaire et de prudence, aucune recette supplémentaire n'est donc inscrite à ce titre au projet de BP 2015 même si on peut espérer que l'État prenne en compte les difficultés particulières des départements confrontés à une forte évolution des AIS, en programmant ultérieurement une nouvelle aide exceptionnelle.

Fait majeur dans le contexte actuel : les départements dits urbains sont à leur tour fortement impacté par la situation économique et un mécanisme d'aide exceptionnel devra nécessairement les prendre en considération, risquant de réduire mécaniquement l'enveloppe des aides en direction des départements plus ruraux.

Nous avons engagés et poursuivrons toutes les démarches nécessaires auprès des autorités de l'État pour obtenir cette aide exceptionnelle qui fera l'objet – quand elle sera certaine dans son principe et son montant - d'une inscription au budget supplémentaire du printemps 2015.

2. Des dépenses de fonctionnement que nous parvenons à maîtriser grâce à une gestion rigoureuse.

Nos dépenses de fonctionnement sont constituées à la fois de dépenses d'intervention sur lesquelles nous disposons de peu de leviers et de dépenses de gestion que nous maîtrisons avec rigueur en revisitant nos pratiques, nos organisations et nos méthodes de travail, depuis maintenant plusieurs années.

2.1 Économie générale d'une gestion rigoureuse des deniers publics

Pour maintenir et conserver des dispositifs d'aides à la population, de soutien au tissu associatif pour animer et développer le lien social sur notre territoire, des économies de gestion ont été réalisées et devraient se poursuivre en 2015.

Concrètement cela signifie qu'en dépit des contraintes décrites, le Conseil Général maintiendra en 2015 des dispositifs essentiels à la vitalité du lien social grâce à une maîtrise de ses dépenses de gestion. Ainsi, pour ne citer que quelques d'exemple :

- L'aide à la licence sportive (150 000 €),
- Le dispositif « réussite éducative » (450 000 €),
- Les classes de découvertes (67 000 €),
- L'apprentissage de la natation (15 000 €),
- Léopard au collège (60 000 €),
- La gratuité des transports scolaires.

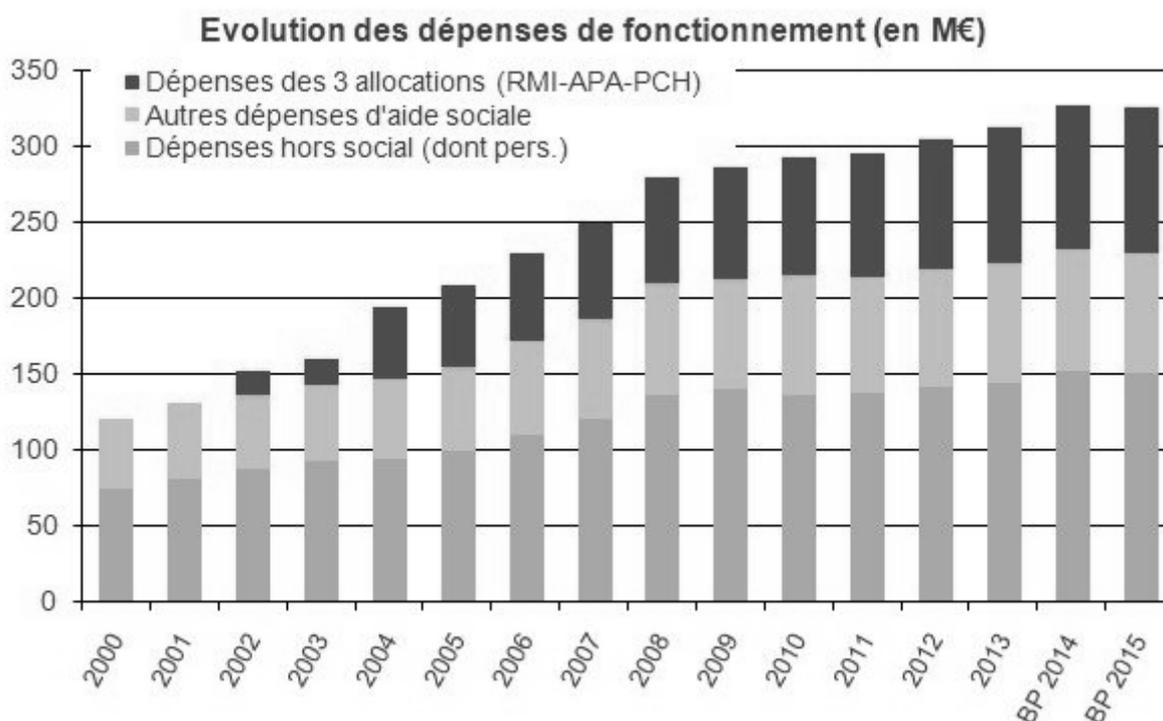
Et d'autres dispositifs tout aussi essentiels d'accompagnement des associations et de développement des entreprises pourront être maintenus grâce à une maîtrise de notre gestion interne sur :

- La globalisation et rationalisation de nos marchés d'assurance (- 72 000 € par an),
- La maîtrise de la masse salariale (- 1,5 millions en 2014, - 0,5 M€ supplémentaires en 2015 grâce aux effets conjugués du SAMED et de la gestion de la Pyramide des âges),
- La rationalisation (en cours) de notre parc de véhicules et des frais de déplacement (- 230 000 € en 2014 sur l'achat des véhicules),
- La renégociation de notre marché de gaz (- 186 000 €),
- La gestion active de notre patrimoine immobilier (réalisation d'actifs pour plus d'un million d'euros induit notamment par des réorganisations, perception de recettes supplémentaires : barrage de Sidiailles).

Ces quelques exemples illustrent la combativité et l'imagination dont il faut faire preuve au quotidien pour dégager les quelques ressources supplémentaires nécessaire pour construire un équilibre sur le fonctionnement. Nous y parvenons en 2015 et ces marges gagnées sur la gestion de notre collectivité permettent à la fois de préserver les aides nécessaires au développement du lien social d'une part mais aussi de financer le reste à charge concernant les AIS d'autre part.

Par ailleurs comme nous l'avons vu précédemment la négociation de notre nouveau marché de gaz, dans un contexte de dérégulation de l'énergie nous permet de dégager un excédent de 186 000 € par rapport à 2014. La dérégulation se traduisant par un creusement des écarts entre les acheteurs en fonction de leur capacité à négocier, nous proposons de répercuter une partie des économies réalisées sur les ménages les plus modestes qui devraient voir de leur côté leur facture énergétique s'alourdir malgré l'orientation à la baisse du prix du baril ces dernières semaines. Concrètement cela se traduira par un abondement du dispositif FSL à hauteur de 50 000 € pour corriger les excès de cette dérégulation sur des produits de première nécessité.

Le graphique ci-après résume la dynamique des différentes dépenses sur tendance longue.



Ce sont les dépenses sociales, cœur de nos compétences, qui assurent la dynamique de nos dépenses budgétaires. Ces dépenses sont essentiellement constituées des allocations versées aux familles et de la prise en charge des frais d'hébergement. L'évolution des dépenses sociales à deux chiffres dans de nombreux départements pour ces dernières années, augmente moins vite dans le Cher sur la même période.

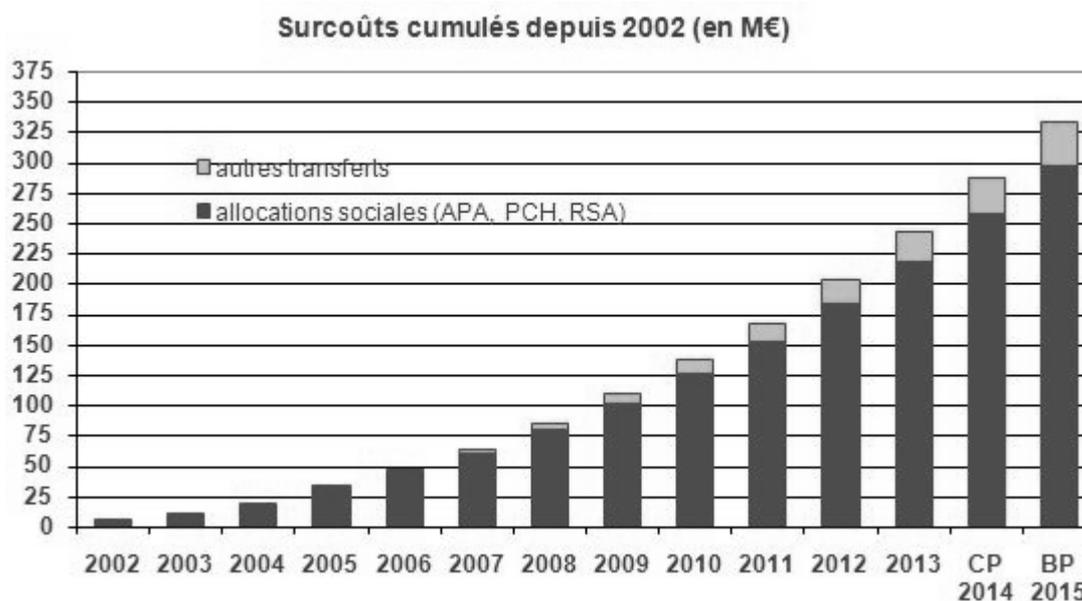
2.2 Zoom sur l'évolution des allocations individuelles de solidarités et des compétences transférées

La prévision de croissance de 1 % dans le PLF 2015 permet d'anticiper comme on l'a vu un ralentissement de la croissance des trois AIS ; les prémisses d'une reprise permettent d'anticiper un ralentissement des flux d'entrée dans le dispositif et donc une stabilisation progressive du nombre d'allocataires (la dynamique du marché de l'emploi avec une croissance de 1 % ne permettant pas d'anticiper à court terme une évolution du nombre de sorties). Pour l'APA ce sont les évolutions démographiques qui fondent nos perspectives de croissance pour 2015. Au global la croissance sur les trois AIS pourraient être contenue à + 1 M € en 2015 si ces perspectives de croissance à 1 % se confirment.

Toutefois ce ralentissement tendanciel de la hausse des AIS ne signifie pas retour à l'équilibre structurel de notre budget en 2015, loin de là puisque des restes à charge importants continuent à s'accumuler.

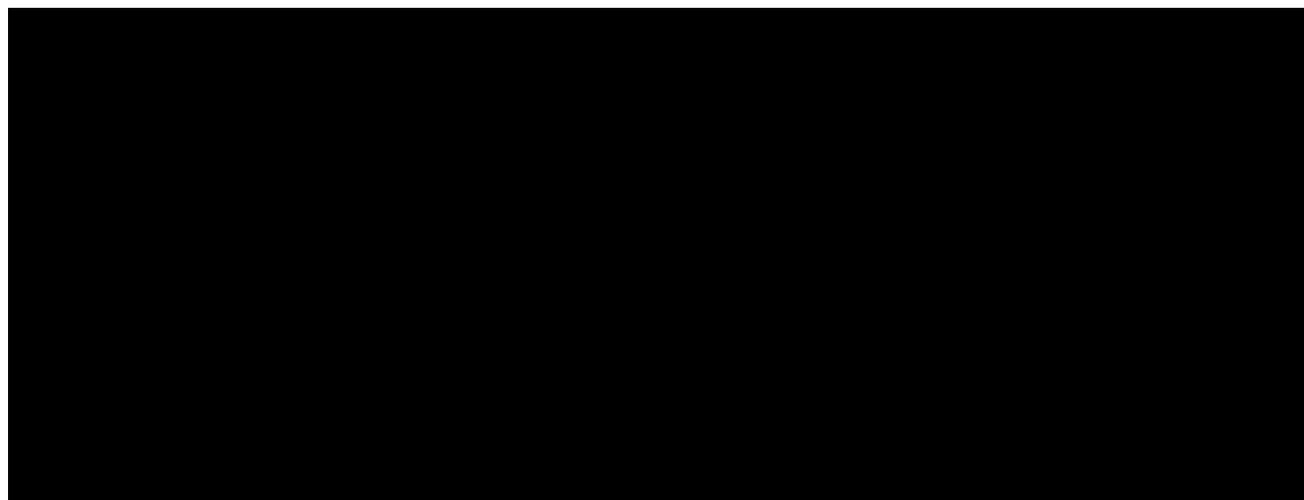
Pour 2015, le surcoût annuel des compétences transférées s'établira à 46 M€ dont 40 M€ pour la charge nette liée à l'APA, le RSA et la PCH.

Le surcoût cumulé global depuis l'origine des transferts s'établira à 330 M€ en 2015 (dont près de 300 M€ pour les trois allocations) pour notre département, ce qui correspond à un montant supérieur à celui de la dette cumulée de notre Collectivité (rappel de 243 470 742,31 € voir infra).



Ces chiffres intègrent les revalorisations du RSA annoncées par le Gouvernement.

Évolution du dispositif RSA dans le Cher sur 2009/2013



Au-delà des trois AIS, on constate également un ralentissement de l'évolution des frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées et les personnes handicapées. La faiblesse relative de la progression de 700 000 € pour 2015 correspond à l'arrivée dans le grand âge des premières cohortes de salariés ayant travaillé régulièrement tout au long de leur vie et bénéficiant de retraites à taux plein les rendant inéligibles à l'aide sociale à l'hébergement. Cette tendance devrait se prolonger et se consolider dans les années qui viennent. Le montant global des frais d'hébergement est évalué sur ces bases à 41,2 M€ en 2015.

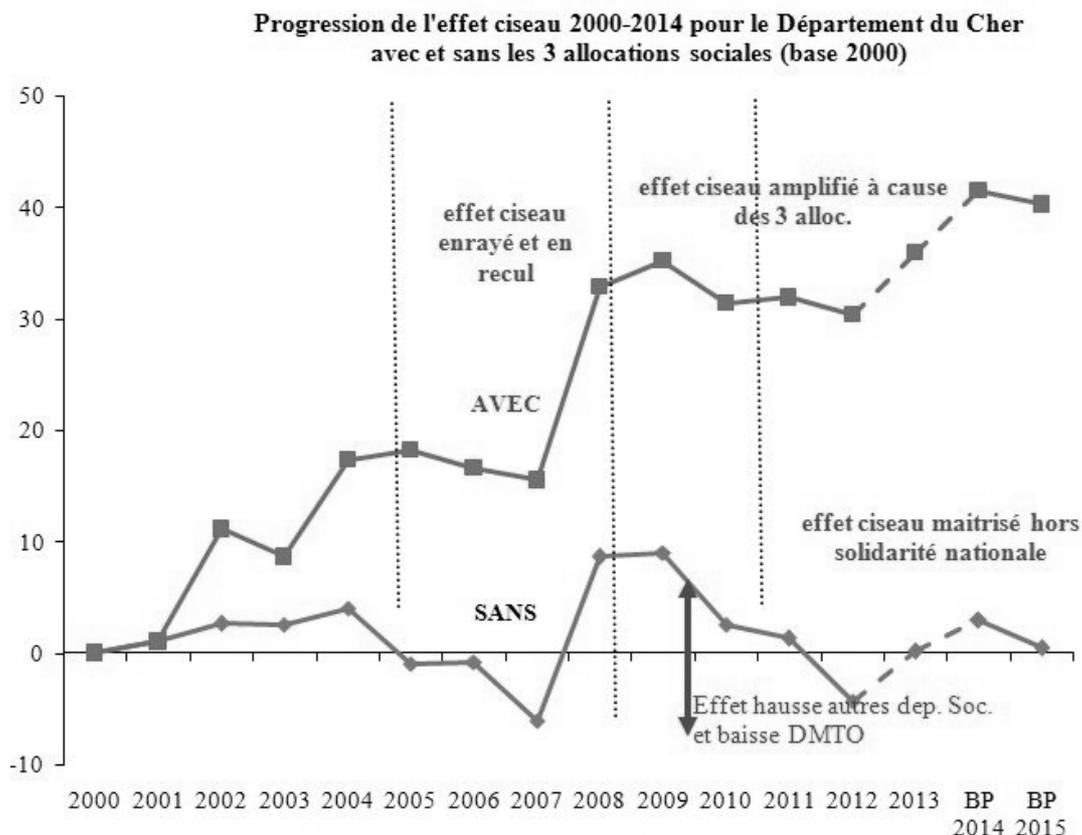
2.3 L'effet de ciseau se poursuit mais ne s'accroît plus

Les évolutions sociales décrites ci-dessus pèsent sur le modèle économique des départements comme le notre. Ce modèle nous condamne à plus ou moins brève échéance si l'on persiste à ne pas distinguer ce qui relève de la solidarité nationale de ce qui relève du développement et de l'animation locale.

Le schéma ci-dessous illustre les déséquilibres introduits dans le modèle économique des conseils généraux par le transfert des AIS.

Les trajectoires des deux courbes illustrent le phénomène dit de « l'effet de ciseaux », entre recettes et dépenses ; ce déséquilibre est au mieux ralenti depuis l'an dernier dans la courbe haute (hypothèse actuelle de dépenses incluant les AIS) ; l'effet ciseaux est inexistant dans la courbe basse (hypothèse d'un budget hors AIS).

Les efforts de gestion engagés ces dernières années ont donc permis de maîtriser l'effet ciseaux hors AIS, ce qui souligne la qualité du travail et le niveau des efforts consentis. Ils ne peuvent sur le moyen terme palier le taux de couverture par l'État de ces dépenses de solidarité nationale.



2.4 Les dépenses de fonctionnement sont donc maîtrisées pour 2015

Les dépenses du **secteur social (hors personnel)** constituent désormais 55 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

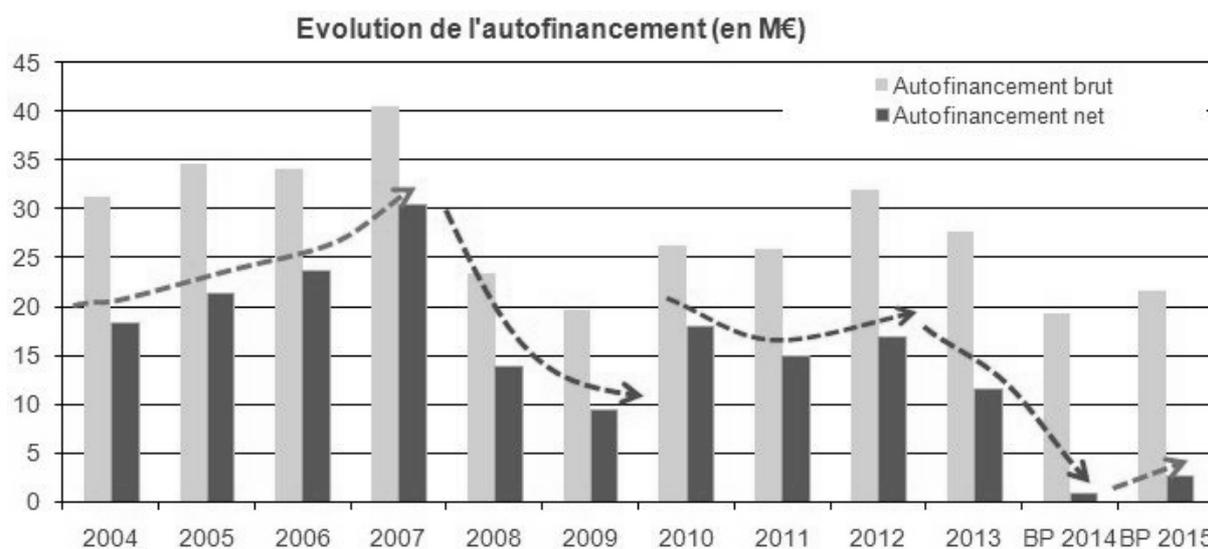
Depuis 2008, les **dépenses autres** que celles relevant **du champ social** n'ont évoluées en moyenne que de 1 % par an sur la période 2008-2012. Il faut noter pour la première fois une légère baisse de la masse salariale sans qu'il soit prévu de baisse des effectifs ou un ralentissement du rythme dans la gestion des carrières des agents de la collectivité. Les efforts principaux proviennent à ce stade de la mise en œuvre du SAMED d'une part conjugué à une gestion fine de la pyramide des ages (remplacement des personnels partant à la retraite par des agents en début de carrière).

Ainsi depuis 2008 les charges courantes (fonctions supports hors personnels) connaissent une évolution moyenne annuelle de - 3,2 %. Les dépenses d'intervention (routes, collèges, SDIS, transports...) ont évoluées de - 0,11 % et l'évolution des charges de personnels depuis 2009 (fin des transferts ATTEE et agents DDE) est restée inférieure à + 0,5 %.

La maîtrise de ces dépenses de fonctionnement n'a pu être réalisée qu'au prix d'efforts et d'une attention permanente dans notre gestion et dans la mise en œuvre de nos politiques. Ces efforts permettent d'atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement, mais l'autofinancement dégagé demeure insuffisant sur le long terme.

3. L'équilibre budgétaire est atteint mais sans autofinancement significatif

Depuis 2007 et l'impact en année pleine des transferts liés à l'Acte II de la décentralisation, les contraintes budgétaires en dépit des mesures d'aides exceptionnelles et d'économies de gestion ont conduit à une dégradation conséquente de notre niveau d'autofinancement net (sur équilibre de notre section de fonctionnement).



A noter toutefois que l'effort fourni en fonctionnement par la collectivité pour financer sa section d'investissement ne se limite pas à ce seul suréquilibre de la section de fonctionnement. A cet autofinancement net prévisionnel de 2,73 M€ il faut aussi prendre en compte le solde des opérations d'ordre en fonctionnement, essentiellement composé des dotations aux amortissements et qui s'élève à 21,73 M€.

Avec cet autofinancement brut de 21,73 M€ la collectivité est en capacité d'entretenir son patrimoine existant et d'éviter la dégradation de ses actifs. Il est en revanche de plus en plus difficile de s'engager sans co-financements conséquents dans des projets nouveaux sans recourir à l'emprunt.

4. L'endettement est maîtrisé mais les marges de manœuvre sont faibles

Le stock de la dette sera de 243 470 742,31 € (capital restant du) soit 783 € par habitants (population Insee 2011 : 311 022).

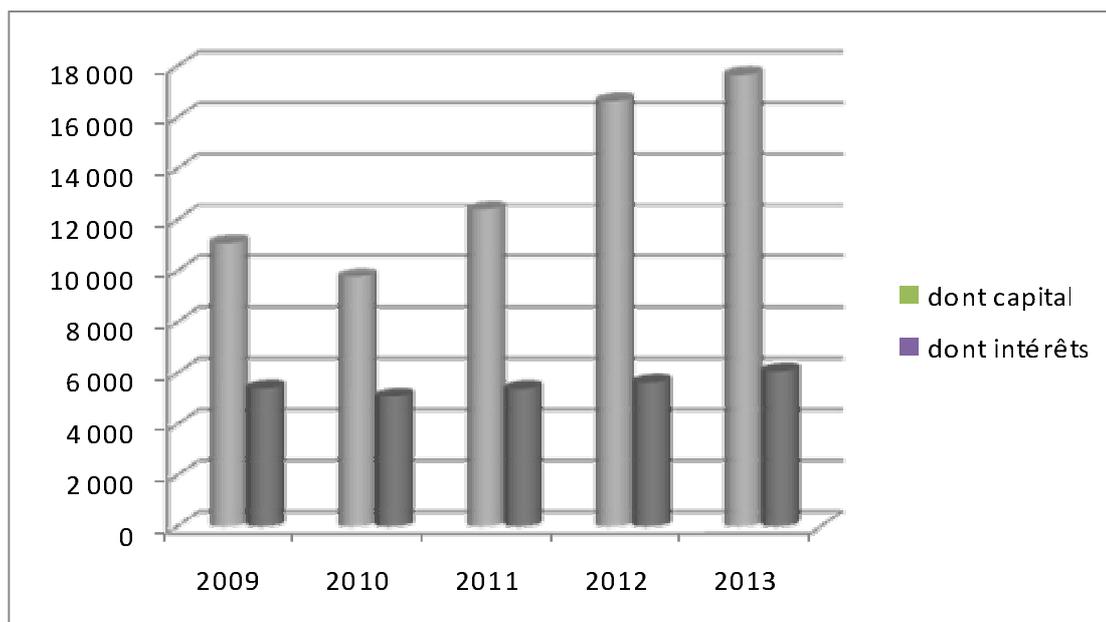
Le taux moyen de la dette baisse légèrement pour atteindre 2,73 % à fin septembre 2014 contre 2,74 % au 31 décembre 2013 dans un contexte très favorable de taux bas.

La diversification de notre portefeuille a par ailleurs permis au Département du Cher de ne pas être impacté trop durement par la crise de 2009 qui a vu le principal prêteur aux collectivités locales disparaître.

La structure de notre dette est sécurisée, les emprunts à taux fixe représentent à fin septembre 2014 57,3 % (57,7 % en 2013) de notre encours. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, évitent une trop forte exposition à la conjoncture monétaire et sécurisent en grande partie l'encours de la dette. La part de l'emprunt à taux variable s'élève à 42,7 % (42,3 % en 2013). Cette part permet de profiter des taux courts très bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Cette répartition tient compte des emprunts mobilisés en 2014.

Après mobilisation des emprunts, notre encours ne contient pas de produits structurés dits « toxiques ». Plus de 94 % de l'encours est positionné sur le niveau de risque le plus faible possible, selon la charte de bonne conduite.

ANNEES	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Annuités	16 494	14 861	17 800	22 280	23 757
dont capital et opérations d'ordre	11 088	9 772	12 413	16 650	17 675
dont intérêts	5 406	5 089	5 387	5 630	6 082



L'accès au crédit, difficile ces dernières années, s'est quelque peu détendu avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché (principalement la Banque Postale) et la Caisse des Dépôts et Consignations priée par le Gouvernement de libérer plus de prêts à taux bonifiés sur les fonds d'épargne.

Toutefois de nouvelles logiques se dessinent : le département doit désormais convaincre de la pertinence de sa stratégie financière et des investissements qu'il projette de développer, pour pouvoir bénéficier des prêts au meilleur taux et qui doivent de plus être fléchés sur des investissements précis.

Au final, la charpente de ce budget 2015 reste robuste, elle repose sur une gestion rigoureuse des dépenses de gestion et une maîtrise des dépenses d'intervention et des AIS. Une telle équation n'est pas toutefois équilibrée sur le long terme sans l'intervention de l'Etat. Cette année encore, le Conseil Général aura su préserver l'essentiel sans fuite en avant (endettement) et sans recours à la fiscalité.

PARTIE 2 UN BUDGET SOUS TENSION QUI NE RENONCE PAS AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. La priorité en fonctionnement, financer nos compétences obligatoires et conforter nos politiques publiques

Le Conseil général va accentuer en 2015 sa démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les fortes contraintes liées aux normes et aux charges obligatoires.

Grâce à une gestion rigoureuse, l'ensemble de nos politiques publiques peut être maintenu tout en stabilisant nos dépenses de fonctionnement 2015.

1.1 Nos compétences obligatoires du champ social

Les dépenses du domaine social (hors dépenses de personnel) augmenteront de 1,13 M€ pour passer de 174,97 M€ en 2014 à 176,10 M€ en 2015, soit une évolution globale de 0,65 %.

Leur poids représente 54,08 % de notre budget 2015, contre 53,56 % au BP 2014.

Le tableau suivant récapitule ces évolutions budgétaires par secteur d'intervention.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015
ANIMATION DES TERRITOIRES	0,20	0,20	0,19
PMI - ENFANCE-ADOLESCENCE-FAMILLE	21,84	20,10	19,18
INSERTION	52,00	56,42	58,83
GERONTOLOGIE	52,43	50,79	48,58
HANDICAP	44,70	47,46	49,32
Total Social	171,16	174,97	176,10

* Dans le secteur de l'**insertion**, pour répondre aux besoins de nos concitoyens que la crise économique fragilise, il conviendra d'être attentif au niveau des demandes d'aides. La croissance économique nationale envisagée en 2015 à hauteur de 1 % devrait nous conduire cependant à une augmentation de ce poste de dépenses plus faible qu'en 2014.

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle. Il a vocation à être mis en œuvre de manière partenariale à travers le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), par une déclinaison en actions opérationnelles. L'Assemblée Départementale, en sa séance du 9/12/2013, a prolongé d'une année les actuels Programme Départemental d'Insertion et pacte Territorial pour l'Insertion rédigés pour la période de 2011 à 2013, soit jusqu'au 31/12/2014.

Le prochain PDI est présenté à l'Assemblée départementale du 12 janvier 2015. Il prend effet à compter du 1er janvier 2015 pour la période 2015-2017.

Le PDALHPD du Cher arrive à son terme au 31 décembre 2014 et il convient de le renouveler. Ainsi, en 2014, les services de l'État et du Conseil général ainsi que l'ensemble des partenaires se sont mobilisés autour de l'évaluation du précédent exercice et la définition des actions à mettre en œuvre.

L'ensemble des actions menées dans le secteur de l'insertion nécessitera un budget consolidé de **58,83 M€** en évolution de **+ 4,26 %**.

* En matière de **handicap**, le budget 2015 de **49,32 M€**, est en évolution de **+ 1,87 M€ (soit + 3,94 %)**.

Les actions menées dans le domaine du handicap visent à développer l'ensemble des initiatives et des droits à compensation qui favoriseront l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie sociale.

L'année 2015 verra l'aboutissement du renouvellement du schéma départemental, engagé en 2014 avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels, et l'implication des professionnels des directions du Conseil Général et de la MDPH. Les orientations stratégiques du schéma sont présentées à cette session et font l'objet d'un rapport spécifique. Le schéma finalisé sera soumis au vote de l'Assemblée Départementale de juin 2015.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) assure les missions d'information, de conseil, d'évaluation et de propositions des plans de compensations et réalise les ouvertures de droits individuels.

* En **gérontologie**, l'année 2015 sera marquée par le début de la mise en œuvre du schéma pour les aînés du Cher adopté par notre Assemblée le 23 juin dernier

L'année à venir sera également impactée par le vote de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale et qui va s'articuler autour du triple A, Anticiper, Adapter, Accompagner.

Le budget dégagé permettra à nos aînés de pouvoir rester le plus longtemps possible dans de bonnes conditions à leur domicile et de pouvoir être hébergés dans des structures adaptées. La diminution du budget prévisionnel s'explique notamment par l'arrivée dans les structures d'accompagnement de la dépendance d'une population qui d'année en année semble moins fragile financièrement.

* En 2015, l'activité de la **Direction enfance, adolescence, famille** va s'organiser autour de la mise en œuvre du schéma enfance, adolescence, famille et de son impact sur l'évolution des pratiques professionnelles.

En terme d'accompagnement à la parentalité, l'accent sera mis sur la déclinaison territoriale du schéma enfance, adolescence, famille pour à la fois recenser et mobiliser les acteurs de terrain pour mieux accompagner les parents, mais aussi identifier leurs attentes et les manques sur leur bassin de vie.

En matière de prévention et afin d'intervenir le plus en amont possible, deux chantiers vont être menés :

- identifier une nouvelle réponse à apporter aux familles en matière d'aide éducative, plus réactive,
- déterminer les objectifs poursuivis et les modalités d'intervention pour éviter l'exclusion et les risques de marginalisation des jeunes.

Sur les questions de protection de l'enfance, l'année 2015 verra la réalisation des modalités d'accompagnement adaptées qui ont été réfléchies et expérimentées sur les années précédentes. Il s'agit en particulier :

- du déploiement du service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile (SAMÉD) sur le secteur de Bourges,
- de la mise en œuvre d'un nouvel accompagnement plus adapté aux problématiques spécifiques des mineurs isolés étrangers,
- du renforcement de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux.

Le budget proposé (Budget principal et budget annexe dit C.D.E.F.) permettra d'assurer les missions de protection de l'enfance qui relève de la compétence du département. Elles se déclinent de la façon suivante :

- Prévenir les difficultés des parents dans la prise en charge de leurs enfants,
- Accueillir les enfants privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille,
- Accueillir les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui n'ont plus de logement ou qui sont en difficultés parentales,
- Recueillir, évaluer et traiter les informations préoccupantes relatives aux enfants en danger ou en risque de le devenir.

Dans ce contexte, le budget consacré à la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la famille de **19,18 M€** peut être revu à la baisse à hauteur de **0,92 M€ (- 4,59 %)** par rapport à 2014, tout en déployant une politique Enfance Adolescence Famille plus efficace.

* **L'action sociale et médico-sociale territorialisée** est assurée dans les Maisons des Solidarités du département ou les circonscriptions d'action sociale.

Elle a une mission généraliste d'accueil, d'information, d'orientation et de traitement visant à répondre à toute demande sociale et médico-sociale des personnes sans distinction de situation, de nature de problématique et selon l'organisation administrative des « 59 portes d'entrées ».

Les axes phares de la DADST sont pour 2015 :

- l'accompagnement au fonctionnement des Maisons des Solidarités de l'Est, du Nord, du Sud et de Bourges ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de la maison des solidarités Ouest,
- le développement de l'usage des technologies d'information, de communication avec la poursuite de l'investissement des logiciels métiers (SOLIS, SILOXANE, ACROPOLIS...), des outils nomades, qui sont vecteur d'un meilleur service au public, de plus de transversalité et de lisibilité des activités sociales au profit d'un même public,
- la poursuite de l'analyse de la charge de travail au regard de l'évolution de la répartition des populations sur le territoire départemental et des besoins sociaux exprimés par les habitants et perçus par les services et les partenaires afin d'organiser de façon équitable le service aux habitants.

Enfin, le soutien au milieu associatif est un levier important pour permettre le maintien du lien social, l'émergence d'actions innovantes à l'initiative des habitants pour les habitants et des actions en faveur des publics les plus fragilisés. Il sera poursuivi.

1.2 Nos autres compétences obligatoires hors du champ social

Les dépenses de fonctionnement de nos autres compétences obligatoires s'élèvent à 41,13 M€, leur poids budgétaire étant de 12,63 %.

* Le budget proposé pour le pôle **éducation** pour 2015 souligne la volonté de la collectivité de participer pleinement à la réussite des collégiens du Cher et d'assurer une gestion efficiente de son patrimoine scolaire (170 000 m²).

Au plan financier, la collectivité a procédé en 2010 et 2013 à des réfections sur les dotations globales de fonctionnement pour les établissements affichant un niveau de fonds de réserves élevé, c'est-à-dire supérieur à quatre mois de fonctionnement. En 2014, la réfaction a été suspendue du fait du changement de cadre comptable des établissements scolaires. Elle sera reprise en 2015 dans un souci de bonne gestion des crédits publics tout en garantissant aux collègues de pouvoir intervenir sur des opérations particulières imprévues.

Le soutien au fonctionnement des centres d'information et d'orientation est maintenu.

Le budget 2015 traduit la volonté de l'assemblée départementale de poursuivre les investissements programmés dans les collèges permettant à nos élèves d'étudier dans les meilleures conditions.

* En ce qui concerne **les routes départementales**, le patrimoine des routes départementales constitue un des leviers majeurs de l'attractivité du Cher permettant de créer du lien, de la proximité et la desserte des zones rurales. L'effort financier nécessaire pour assurer la pérennité de ce réseau sera maintenu. A cet effet, l'ensemble des programmes récurrents : Amélioration de la Résistance Mécanique des Chaussées (ARMCC), Réseaux Secondaires (RS), Traversées d'Agglomération (TA), Renforcement de Chaussée (RF) et entretien des ouvrages d'art seront maintenus à un niveau permettant de prendre en compte la programmation des demandes prioritaires.

* En matière de **transport scolaire**, le Département poursuivra sa politique à destination des quelques 14 000 élèves transportés dans la continuité des objectifs précédemment définis, à savoir sécurité, qualité de service et solidarité.

En outre, en septembre 2015, ce sont quelques 70 circuits qui seront remis à l'appel d'offres dont une partie pourrait être confiée à la régie départementale des transports. La gratuité des transports scolaires est maintenue.

* Après son implication dans le développement du haut débit, l'Assemblée a adopté le SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique), et a voté son adhésion à un syndicat mixte ouvert. Celui-ci a défini et commence la mise en œuvre sur le territoire de l'accès au très haut débit. Le département poursuivra en 2015 ses contributions à ce projet, en se félicitant des rapprochements intervenus avec le département d'Indre-et-Loire.

1.3 Des politiques volontaristes pour soutenir le territoire

Les dépenses de fonctionnement de nos politiques volontaristes, c'est-à-dire celles au-delà de nos compétences obligatoires s'élèvent à 13,55 M€, ce qui fixe leur poids à 4,16 % de nos dépenses de fonctionnement. Elles pourront faire l'objet de complément de financement au Budget Supplémentaire si nécessaire après reprise du résultat 2014.

* Le domaine des **sports, jeunesse, culture et vie associative** reste une priorité départementale, les budgets de fonctionnement 2015 s'élèvent à 3,96 M€.

Le Conseil général prend en compte tout particulièrement la dimension sociale de l'accès au sport et par la même le soutien à la jeunesse, en coopération avec les acteurs départementaux du mouvement sportif.

Il poursuit ses actions en faveur de la jeunesse, axées notamment sur le soutien aux activités socio-éducatives et de loisirs.

Les missions de développement dans les domaines artistiques et culturels, notamment celles issues des lois de décentralisation (lecture publique, archives départementales, schéma départemental des enseignements artistiques), sont des priorités définies par le Conseil général. Elles se déclinent en plusieurs axes, proposés pour 2015, de la manière suivante :

- Poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques (prorogation jusqu'en 2015), du Plan départemental de développement de la Lecture Publique, du site internet des archives départementales et du patrimoine, et des missions de conservation et de valorisation auprès d'un plus large public,

- Soutien aux porteurs de projets qui contribuent au développement et à l'aménagement culturels du département, soutien aux associations, ...

- Poursuite de la mise en œuvre des contrats culturels de territoire et du schéma directeur d'aménagement du Centre culturel de rencontre de Noirlac, soutien des manifestations culturelles, ...

La Maison de la Culture de Bourges est un équipement essentiel à la vie culturelle de notre territoire. Pour accompagner le projet porté par la ville de Bourges, le Conseil général est en attente d'une étude de faisabilité globale incluant notamment une prise en compte de l'ancien site et un montage financier intégrant l'ensemble des partenariats mobilisés sur la durée du projet. Une première réunion à la Préfecture a permis d'avancer sur ce dossier.

Le Conseil général a choisi de faire de l'Abbaye de Noirlac un établissement public phare, centre culturel de rencontres, outil de développement culturel et touristique pour le Cher et ses habitants, et qui contribue à la notoriété nationale du Cher et à son activité. Il importe de poursuivre en 2015.

Sur le plan artistique, les travaux d'aménagement du corps de ferme en village créatif se poursuivront en 2015 dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du Centre Culturel de Rencontre de Noirlac, adopté en juin 2009 par l'Assemblée départementale. Ces travaux constituent un "prérequis" pour le développement du projet de l'EPCC, recentré sur la musique et le son.

* Dans le domaine de **l'économie**, le Conseil général poursuit son accompagnement des entreprises et artisans du Cher, en maintenant ses dispositifs spécifiques : « Cher Emploi », « Cher Immobilier Entreprises », « Cher Commerce et Artisanat », « Cher Véhicules de Tournée ». Au-delà des aides aux investissements, ces dispositifs ont permis, en 2014, la création de **114 emplois, dont 10 réservés aux allocataires du RSA**.

La Collectivité a investi dans un outil collaboratif appuyé sur une large base de données, pour connaître et accompagner les entreprises du Cher, déjà installées ou qui envisagent de le faire, tant en ce qui concerne l'emploi que les porteurs de projets ou encore l'immobilier d'entreprises. Cet outil permettra aux collectivités et structures partenaires (Communauté d'Agglomération Bourges Plus, Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, AD2T ...) de nourrir les informations de la base de données relevant de leur territoire, et de bâtir un véritable outil au service du département. C'est une vraie démarche de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens que le Conseil général entreprend, et qui sera formalisée, début 2015, par la signature d'une convention de partenariat avec les différents intervenants.

* En matière **d'enseignement supérieur**, 2015 sera l'année de la concrétisation de plusieurs « chantiers » majeurs engagés, pour certains, depuis quelques années.

- Bourges conforte sa position de 3^{ème} pôle universitaire de la région Centre. Après 2013 qui a vu la création de l'INSA Centre Val de Loire, 2014 aura été l'année de la réalisation d'une résidence étudiante et du restaurant universitaire de Lahitolle auquel le département a participé. Nous travaillons actuellement à un rapprochement des laboratoires de recherche (actuellement rue Gaston Berger) soit à l'INSA, notamment en utilisant le plateau disponible dans le bâtiment de la salle d'armes, soit à l'IUT de Bourges. Le CPER devrait permettre de soutenir significativement le développement de l'INSA à Lahitolle dès 2015.

- L'ouverture du Pôle de Formations Sanitaires et Sociales, au sein des locaux occupés par la Faculté des Sciences d'Orléans permettra d'accueillir désormais l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS), l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'École Régionale du Travail Social (ERTS), à partir de la rentrée 2015. A cet effet, des conventions seront établies avec chaque structure, définissant les modalités, notamment financières, de ces mises à disposition de locaux.

Cette évolution nécessitera le déménagement des laboratoires de recherche, qui devront libérer les locaux qu'ils occupent, pour être accueillis notamment dans des bâtiments de l'IUT de Bourges.

- Enfin, ce sont les aménagements nécessaires à la vie étudiante qui seront poursuivis, avec, en particulier la restructuration de l'internat du Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Bourges. En effet, devant le manque de capacité et la vétusté des locaux actuels, celui-ci envisage de moderniser son outil et restructurer son internat, afin d'offrir un hébergement de qualité à ses élèves.

* Concernant le **logement**, Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) vise à assurer à l'ensemble de la population la satisfaction d'un besoin essentiel : avoir un toit.

Le PDALHPD du Cher est arrivé à son terme au 31 décembre 2014 et il convient de le renouveler.

Le principal levier financier du PDALHPD est le FSL dont le Conseil général à la charge depuis le 1er janvier 2005. A noter que le FSL sera abondé de 50 000 € pour subvenir aux besoins des personnes en difficulté dans le cadre de la négociation menée par le Conseil général pour l'achat de ses propres besoins en gaz.

* Pour sa politique **agricole**, le Département souhaite apporter son soutien à la profession agricole dans une perspective de développement durable. Les ambitions de cette politique se concentrent sur les actions dont l'effet de levier est le plus important, notamment les aspects sociaux et environnementaux.

La politique agricole départementale se décline selon 3 grandes thématiques :

- l'emploi en accompagnant l'installation, les systèmes de remplacement et le maintien des structures,
- l'économie et le territoire à travers les opérations d'aménagement foncier et l'appui aux filières,
- le développement durable en soutenant les actions concourant aux bonnes pratiques agricoles.

* Le Département du Cher entend poursuivre en 2015 sa politique de **coopération décentralisée** et de solidarité internationale, plaçant ces valeurs au cœur même de ses actions, notamment en accompagnant les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets de solidarité internationale ainsi que d'actions d'éducation au développement en faveur des collégiens du Cher.

* **En matière d'aménagement du territoire** : Le Département entend poursuivre en 2015 son intervention auprès des collectivités locales pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets dans le cadre de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires définie en 2010.

Ainsi, le Département poursuivra sa politique de contractualisation, notamment en la renforçant avec les nouvelles intercommunalités notamment par une nouvelle autorisation de programme de 5,5 M€ dont 1,5 M€ fléchés sur les programmes d'eau et d'assainissement.

Au-delà de l'accompagnement financier, le Conseil général du Cher met en place une **agence technique départementale** dont la vocation sera de proposer une **offre d'ingénierie publique** aux communes, groupements de communes et syndicats.

* Pour le **tourisme**, 2015 sera l'année de l'adoption du **nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique**, qui définira les axes prioritaires permettant de conforter la stratégie de développement touristique du département à l'horizon 2021. A cet effet, de nombreux projets seront identifiés, dans le but de renforcer l'attractivité du Cher.

Pour exemple, le projet structurant **du Canal de Berry à Vélo**, pour lequel la procédure de fusion des six syndicats existants en un seul a été relancée lors de l'Assemblée départementale du 20 octobre 2014, permettra de faire émerger une structure unique pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'aménagement d'envergure.

* La politique départementale en faveur de l'**environnement** se décline selon les quatre thématiques majeures :

- les espaces naturels,
- l'éducation à l'environnement,
- la modernisation de la gestion des déchets,
- la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

* Dans le domaine de l'**eau**, l'assistance technique départementale, mise en place fin 2009, contribue à la mise en œuvre des schémas départementaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Le Département poursuivra en 2015 pour le compte des collectivités éligibles une assistance technique en assainissement collectif et apportera également son aide aux collectivités inéligibles qui le solliciteront.

* **Le laboratoire départemental d'analyses** du Cher, exerce des missions de prévention et de surveillance des dangers sanitaires dans les domaines de la santé animale et de la sécurité alimentaire.

Les professionnels trouvent dans le laboratoire un outil de proximité réactif, une analyse dans des délais courts, une transmission des résultats rapide et surtout une équipe expérimentée, capable de répondre à leur problématique et de les accompagner.

La direction du laboratoire se chargera de maintenir voire développer son activité, dans un contexte difficile (concurrence exacerbée, allègement des contrôles obligatoires....) tout en approfondissant la rigueur de gestion déjà en place.

*** L'amélioration de la démographie médicale est une priorité départementale :**

Le Département du Cher rencontre de graves difficultés en matière de démographie médicale. Cette situation génère un sentiment de relégation territoriale pour les habitants du département. Le programme d'actions Cher 2021 a inscrit comme priorité de réfléchir à de nouvelles formes d'exercice de médecine pour offrir un nouveau cadre de fonctionnement attractif pour les professions médicales et paramédicales.

Le Conseil général a déjà engagé un certain nombre d'actions pour favoriser l'implantation de médecins sur le territoire : accompagnement des stages durant la formation, dispositifs de logement, communication vers les facultés de médecine de Tours, Clermont-Ferrand et Dijon...

Par ailleurs 5 maisons de santé pluri professionnelles sont déjà opérationnelles et l'année 2015 verra la construction de Bourges-Val d'Auron et la concrétisation des projets initiés par les collectivités et professionnels de santé à Levet, aux Aix d'Angillon, et à Saint Doulchard (MSP spécialisée en rhumatologie).

1.4 Une rigueur de gestion accrue

* La recherche d'économies sera poursuivie en 2015 dans nos méthodes internes de gestion pour apporter plus d'efficacité à nos actions, en dépit d'un contexte parfois défavorable (ex : normes en permanentes évolutions, ...). La mise en œuvre du projet d'administration départementale décliné dans les projets de direction contribuera fortement à une plus grande efficacité de notre gestion.

* Pour le budget **ressources humaines**, la masse salariale représente 95 % de celui-ci et devrait connaître une baisse de 0,15 % environ par rapport au budget de l'année précédente traduction d'une rigueur accrue dans la gestion globale des ressources humaines.

Cette évolution globale est la conséquence de plusieurs facteurs nationaux ou locaux conduisant parfois à la hausse et plus souvent à la baisse de nos prévisions budgétaires ainsi :

- La réforme des cadres d'emploi de la catégorie C (plus de 1 000 reclassements sur l'année 2014), une augmentation des cotisations sociales CNRACL prévisible en 2015 ainsi que l'évolution du SMIC (+ 0,5 %) conduisant à anticiper des évolutions à la hausse.

- A côté de ces facteurs nationaux un réexamen de certaines de nos politiques publiques permet des synergies positives et une rationalisation de notre fonctionnement : la montée en charge du SAMED, en matière d'enfance va permettre ainsi en 2015 de poursuivre la maîtrise du nombre d'assistants familiaux.

- D'autres évolutions doivent avoir un impact plus modéré sur la masse salariale : mise en place pour les stagiaires de gratifications à hauteur de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, accompagnement des remplacements dans les collèges, mise en place d'astreintes sur nos bâtiments, réorganisations de services, ...

Plus globalement, la maîtrise de la masse salariale s'explique par le reprofilage de notre pyramide des âges en remplaçant les départs (retraite, mobilité) par des agents moins avancés dans leur carrière et positionné sur le grade de base de leur cadre d'emploi. On neutralise progressivement depuis plusieurs années l'évolution du GVT : le coût des avancements d'échelon et avancements de grade est ainsi contrebalancé par une baisse de notre turnover lié aux remplacements de départs à la retraite par des agents plus jeunes et moins avancés en termes de carrière.

A côté de la masse salariale les autres dépenses des ressources humaines représentent des dépenses de moindre importance : les dépenses de formation restent stables et encadrées par le mécanisme de prélèvement au profit du CNFPT, les frais de déplacement ont connu ces dernières années une relative stabilité qui feront l'objet d'une attention particulière en 2015, la subvention au COS intégrée dans une convention pluriannuelle restera stable.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015
ACHATS PUBLICS	0,76	0,76	0,64
AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES PUBLICS	0,56	0,65	0,56
IMPRIMERIE, COURRIER, DOCUMENTATION	0,98	0,96	0,88
PRESSE ET COMM., CABINET (hors secours)	0,78	0,75	0,61
BATIMENTS	2,25	2,38	2,22
SYSTEMES D'INFORMATION	1,56	1,48	1,30
Autres moyens généraux (hors dépenses imprévues)	0,19	0,17	0,13
Total Frais généraux	7,07	7,15	6,34

Les moyens dédiés aux frais généraux seront optimisés en 2015. Les budgets correspondants s'établissent à 6,34 M€, **soit une baisse de 0,81 M€ (- 11,38 %)** par rapport au budget 2014. Le poids des frais généraux dans nos dépenses de fonctionnement représentera 1,95 % en 2015 (contre 2,19 % en 2014).

* En 2015, le service **Achats Publics** poursuit ses efforts dans la rationalisation des achats ainsi en dépit de la hausse annoncée des taxes sur les carburants, le budget diminue par rapport à 2014.

* En matière de **bâtiments**, l'inscription d'un budget de 2,22 M€ de crédits de paiement (en diminution de 6,7 %) permettra de couvrir les dépenses d'entretien, de maintenance, de petites réparations et de gestion de l'ensemble des bâtiments dont la collectivité est propriétaire.

* S'agissant de l'**Administration Générale**, la poursuite de la recherche d'une plus grande efficacité se poursuit en revisitant l'ensemble de nos procédures et modalités de fonctionnement (informatisation, gestion des doublons, ...) concrètement dans les différents secteurs d'activité :

La poursuite de la rationalisation des dépenses limite le budget de l'administration générale (affaires juridiques, marchés publics, imprimerie, courrier, documentation) à 1,44 M€ inférieur à celui de 2014 (1,61 M€). Pour la documentation, un effort important de mutualisation des abonnements, ainsi qu'une baisse sensible des tarifs résultant d'une nouvelle mise en concurrence du prestataire du marché « abonnements » permettent de proposer une diminution du budget de ce service.

Pour le courrier, malgré une augmentation régulière des tarifs, la rationalisation et l'informatisation de l'envoi des courriers permettent de proposer une diminution du budget. Pour l'Imprimerie : la rationalisation des impressions, l'accroissement de la dématérialisation et l'allongement de la durée de location maintenance d'une partie du parc des copieurs permettent, malgré l'augmentation continue des tarifs du papier, ont permis une diminution du budget.

Pour le Service des Affaires Juridiques, la mutualisation des contrats d'assurances entre le Conseil général et ses satellites, ainsi que la remise en concurrence de l'ensemble des contrats, permet de proposer un budget sensiblement diminué tout en obtenant de meilleures garanties de la part des assureurs et de pallier les surcoûts liés à une dégradation de la sinistralité relative au contrat d'assurance du personnel.

La poursuite de l'internalisation de la gestion des contentieux au Service des Affaires Juridiques permet également de proposer un budget « contentieux » en baisse.

* Les budgets 2015 du **cabinet** (hors secours) et de la **communication** diminueront par rapport à ceux de 2014. L'objectif de ces budgets est la recherche de la meilleure efficacité entre les moyens engagés et l'impact des actions réalisées, avec de plus une démarche permanente de ré internalisation, facteur d'économies et de savoirs faire.

* Le budget des **Systèmes d'Informations** pour l'exercice 2015 s'articule autour des axes du schéma des systèmes d'informations en cours d'élaboration.

A noter, une autorisation de programme de 6,9 Millions d'euros pour 2015-2021, afin d'anticiper pour l'administration départementale la mutation technologique en cours (dématérialisation, urbanisation des réseaux.....) facteur à terme de nouvelles économies potentielles.

* Compte tenu de ces éléments le paiement de nos charges financières devrait être assuré grâce à une enveloppe 2015 identique à celle de 2014, grâce à un environnement favorable sur les marchés financiers.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Frais financiers	8,00	7,94	7,94

2. Poursuivre l'effort d'investissement pour notre territoire

Pour 2015 nous porterons notre effort d'investissement à **44,412 M€**. Ce niveau permettra de maintenir l'emploi induit et le développement de nos principaux programmes. A noter que 2015 verra l'aboutissement des contractualisations CPER et CRD pour lequel le Conseil général entend être un acteur majeur de la réalisation des grands projets de développement de notre territoire.

La charge nette supportée par ce budget s'établit à 29,6 M€ pour 2015 (29,5 M€ au BP 2014), montrant ainsi notre volonté à contribuer au développement du Cher tout en restant vigilant de la portée des investissements pour qu'ils aient un impact significatif sur l'économie et l'emploi de notre territoire, sans menacer les conditions d'équilibre des budgets à venir.

Les investissements 2015 peuvent se classer en 3 catégories :

- Les investissements patrimoniaux :

Ce sont les dépenses d'investissements nécessaires au maintien de notre patrimoine existant (ex : routes, collèges, parc véhicules et informatique...). Ces dépenses sont récurrentes et peuvent constituer en partie l'outil de travail des services. Ils représenteront un volume de **24,26 M€** dans notre budget d'investissement.

- Les interventions en investissement :

Ce sont les subventions versées à des tiers pour le financement de leurs projets (ex : aides aux communes, investissement EHPAD...). En dépit du contexte budgétaire tendu, nous avons préservé notre aide à destination des collectivités locales qui investissent. Les interventions en investissement s'établiront à **13,29 M€** en 2015, avec un effort important à destination de l'aide aux collectivités locales (deux nouvelles AP majeures sont ouvertes fin 2014 et 2015).

- Les projets majeurs :

Ils servent au développement du patrimoine grâce à des projets d'envergure, regroupant généralement de multiples financeurs (ex : Collège de Sancerre, Internet pour tous, rocade de Bourges, Abbaye de Noirlac...). Nos grands projets contribuent à la dynamique de notre territoire et sont nécessaires à son développement et son attractivité. En 2015 et compte tenu de leur planification, **6,86 M€** seront consacrés à la mise en œuvre de ces projets structurants (hors CPER et CRD à venir).

Le détail des projets d'investissements vous a été présenté dans les rapports de chacune des politiques sectorielles et vous confirme la volonté de finaliser les projets structurants et majeurs pour notre Département.

*
* *

PARTIE 3 LES CHIFFRES CLEFS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2015

Le budget 2015 qui vous est présenté est assis sur un niveau de recettes dont l'évaluation a été réalisée, dans l'attente des notifications des services de l'État (dotations, allocations, compensations et bases fiscales), sur la base d'estimations prudentes notamment en ce qui concerne la fiscalité indirecte et avec une attention permanente dans la recherche, l'évaluation et le recouvrement des produits attendus pour ce budget.

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de gestion (fonctionnement)

Globalement les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2015 augmentent d'une manière très limitée à hauteur de **0,37 %** par rapport au budget primitif 2014.

Pour 2015, ces recettes sont évaluées à **347 377 546,56 €** et se composent principalement des dotations et des compensations de l'État ainsi que des produits de la fiscalité directe et indirecte.

*** Dotations et compensations**

Pour les recettes du budget 2015 et dans l'attente des informations en provenance de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des services fiscaux pour les allocations compensatrices, les dotations prévues sur la base des évolutions discutées dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2015, font respectivement apparaître un produit cumulé de **78 277 301 €** en baisse de **5,89 %** par rapport à celui notifié en 2014.

*** Fiscalité indirecte**

Principale composante de cette fiscalité, le produit des droits de mutation attendu pour 2015 est estimé à **22 500 000 €** soit + 1,72 % par rapport au budget primitif 2014. Ce produit tient compte en année pleine du dé plafonnement du taux opéré lors de la session de l'assemblée départementale du 24 janvier 2014 en vertu de l'article 77 de la loi de finances 2014.

Le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), de la taxe d'aménagement d'un montant prévu de **4 671 840 €** enregistre une évolution de - 7,12 % par rapport au BP 2014 et prend en compte les encaissements réduits sur 2014 de la taxe d'aménagement.

*** Fiscalité directe**

Comme cela a été exposé et développé dans la première partie de ce rapport, le produit de la fiscalité directe « maîtrisée » attendu pour le foncier bâti s'établira à **59 240 512,56 €** intégrant une évolution des bases de foncier bâti de **1,5 %** (dont 0,9 % d'évolution nominale) sans réévaluation du taux de la taxe.

Comme en 2014, il apparaît important de maintenir dans cette présentation la distinction au sein des produits de fiscalité directe entre ceux dépendant directement ou principalement de décision du Conseil général (foncier bâti) et ceux générés par des décisions de l'État sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour ce qui concerne le produit de CVAE, la pré-notification émise par la DDFIP du Cher, prévoit une baisse de ce produit de **1,88 %** qui s'établira à **31 600 993 €** contre **32 205 357 €** notifié en 2014.

Le produit attendu d'IFER, en attendant la notification, est inscrit sur la base d'une évaluation avec une évolution de 1 % par rapport au montant notifié de 2014 soit un montant de **4 501 570 €**.

*** Fiscalité dite « compensée »**

Le produit inscrit au titre de cette fiscalité directe dite « compensée » se compose des évaluations suivantes en attendant la notification de fin d'année :

- de la fraction de TSCA, prévue en Loi de Finances 2011 et modifiée en Loi de Finances Rectificative 2011 (au titre des départements dont le produit fiscal 2010 après réforme de la fiscalité locale est inférieur de plus de 10 % au produit 2010 avant réforme) pour **15 989 600 €**.
- d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de **7 015 073 €**.
- d'une dotation du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) de **5 440 377 €**.

*** Fiscalité et compensations liées aux transferts**

Pour 2015 les compensations liées aux transferts de compétence seront à hauteur de **29 526 809 €** en ce qui concerne la fraction de TICPE finançant l'allocation RSA (RSA socle) au titre de l'ex RMI et le complément de compensation attendu au titre du socle majoré RSA (ex API). Pour mémoire, l'évaluation du reste à charge des compétences transférées par l'État à la Collectivité sera de l'ordre de 46 M€ en 2015.

Pour 2015, l'enveloppe de 500 M€ attribuée au titre du fonds mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) est maintenue. Ce fonds va être reconduit jusqu'en 2017 par le Projet de Loi de Finances 2015. Compte tenu des variations importantes constatées sur les dotations de chaque exercice, la prévision 2014 a été établie sur la base du montant inscrit en 2014 soit une dotation prévisionnelle de **3 553 160 €**.

Pour la fraction de taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) complétée d'une fraction de TICPE devant compenser les charges liées aux différents transferts prévus par la loi du 13 août 2004, c'est un montant de **19 800 000 €** qui est provisoirement prévu pour les tranches 2005 à 2015.

Au titre du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la dotation de la CNSA en attente de notification est évaluée pour un montant de **12 260 250 €** soit un taux de couverture des allocations versées de **35 %**.

Pour le financement de la PCH, une recette prévisionnelle de **3 486 305 €** a été inscrite au regard des **9 423 000 €** prévus d'être versés au titre de cette allocation.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement qui vous sont proposées s'établissent à **325 645 131,26 €**, en diminution de **0,32 %** par rapport au budget primitif 2014.

Les dépenses de moyens généraux (dépenses de personnel des moyens généraux, et des charges liées aux achats publics, de l'informatique, des bâtiments, finances, cabinet, administration générale et communication) avec **21,1 M€** ne représentent que 6,5 % de ces dépenses de fonctionnement. Ce sont donc 93,5 % de ces dépenses qui sont affectés à nos dépenses d'interventions au service des citoyens et des usagers, dans le cadre de nos politiques publiques départementales.

L'ensemble des actions financées par ces crédits de fonctionnement vous est présenté au travers des différents rapports préparés par les directions.

2. La dette et l'autofinancement

2.1 L'épargne brute

L'épargne brute (recettes de couverture - dépenses de fonctionnement) ainsi constituée s'élève à **21 732 415 €**.

2.2 La dette

L'annuité de la dette (amortissement du capital et intérêts de la dette du budget principal et des budgets annexes) s'élèvera, pour le budget primitif de l'année 2015 à **25 425 569 €** dont **24 887 056 €** sur le budget principal.

Le remboursement de la dette en capital est évalué à **19 429 038 €** (dont 429 038 € sur les budgets annexes).

Par ailleurs, la gestion active de la dette suppose d'inscrire en dépenses et en recettes **50 000 000 €** pour permettre les renégociations réaménagements de la dette en 2015 (20 000 000 €) et l'utilisation des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie (30 000 000 €).

	2012	2013	Prévu 2014	Prévu 2015
Remboursement du capital (budget principal – mouvements réels)	15 154 811 €	15 674 728 €	17 212 840 €	19 000 000 €
Intérêts (budget principal)	5 518 385 €	5 962 462 €	5 789 837 €	5 887 056 €
Total annuité du budget principal (mouvements réels)	21 961 738 €	23 228 314 €	23 002 677 €	24 887 056 €
Remboursement du capital (budgets annexes)	206 346 €	277 107 €	362 508 €	429 038 €
Intérêts (budgets annexes)	111 641 €	120 074 €	104 499 €	109 475 €
Total annuité (mouvements réels)	22 279 780 €	23 625 495 €	23 469 684 €	25 425 569 €
Emprunts mobilisés	29 781 262 €	20 850 000 €	28 735 080 €	/
Variation de l'encours de la dette	14 420 105 €	3 307 041 €	11 159 732 €	/

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'établira à **243,471 M€** y compris les budgets annexes.

2.3 L'autofinancement net

Après paiement de l'annuité en capital (budget principal), l'autofinancement net ainsi dégagé s'élève à **2 732 415,30 €**. Le virement entre sections s'élèvera à 1 582 415,30 €.

Cet autofinancement net constituera avec les recettes d'investissement (dotations et subventions) et les emprunts l'un des éléments du financement des investissements.

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement

L'enveloppe prévisionnelle des investissements (hors dette, budget principal et budgets annexes) s'établit à **44 412 680 €**. Il s'agit d'un niveau de dépenses adapté à notre capacité financière dégagée par l'autofinancement net.

Ce budget 2015 atteste la volonté de maintenir les moyens nécessaires à la réalisation des projets départementaux et au soutien de nos différents partenaires dans leurs projets tout en préservant nos équilibres financiers. La charge nette prévisionnelle des investissements 2015 s'établit à **29 615 495 €** contre 29 497 187 € au budget primitif 2014.

Les dépenses d'investissement du budget principal se répartissent en :

- investissements directs : 28 618 560 €,
- investissements indirects : 13 711 890 €,
- autres immobilisations financières : 649 490 €.

3.2 Les recettes d'investissement

Évaluées à **14 797 185 €** (budget principal et budgets annexes) ces recettes sont en partie constituées de dotations (DGE, DDEC et FCTVA) pour **7 202 071 €** et de subventions pour un montant de **3 598 379 €**.

Ces dernières proviennent principalement des financements de la Région, de l'État et de l'Europe pour les projets structurants.

4. L'équilibre du budget primitif 2015

L'équilibre du budget 2015 et des budgets à venir impose une parfaite maîtrise des ouvertures des nouvelles autorisations de programmes et une mise à jour permanente de celles en cours. Les nouvelles autorisations de programmes proposées à ce budget primitif 2015 s'élèvent à **46,8 M€**, et au titre des autorisations de programmes antérieures les révisions s'établissent à la baisse à **0,8 M€**.

Le budget primitif 2015, qui vous est présenté pour vote est équilibré avec un besoin d'emprunt nécessaire au financement des investissements sur le budget principal de **27 392 474 €** et **497 323 €** sur les budgets annexes soit au total **27 889 797 €**.

Au final, l'équilibre du budget principal s'établit en mouvements réels à **437 625 071,14 €**. Compte tenu des mouvements d'ordre, le budget principal présenté s'élève au total à **490 281 286,44 €** en mouvements budgétaires.

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	134 374 739,88	90 247 524,58	44 127 215,30
	Dépenses	134 374 739,88	111 979 939,88	22 394 800,00
	Équilibre	0,00	- 21 732 415,30	21 732 415,30
Fonctionnement	Recettes	355 906 546,56	347 377 546,56	8 529 000,00
	Dépenses	355 906 546,56	325 645 131,26	30 261 451,30
	Équilibre	0,00	21 732 415,30	- 21 732 415,30
Total	Recettes	490 281 286,44	437 625 071,14	52 656 215,30
	Dépenses	490 281 286,44	437 625 071,14	52 656 215,30
	Équilibre	0,00	0,00	0,00

Pour les budgets annexes, cet équilibre s'établit à **1 769 781 €** pour le laboratoire, à **7 532 470 €** pour le CDEF, à **10 659 450 €** pour le Centre fonctionnel de la Route (en suréquilibre de 394 210 €) et à **3 262 445 €** pour les transports interurbains.

CONCLUSION

Compte tenu des choix retenus pour réaliser l'équilibre du budget 2015, je vous propose d'adopter le budget primitif 2015 sur la base des équilibres qui vous ont été présentés dans le présent rapport.

L'équilibre du budget principal s'établit en mouvements réels à **437 625 071,14 €**.

Pour les budgets annexes, cet équilibre s'établit à :

- Laboratoire départemental d'analyse :	1 697 781 €
- Centre départemental de l'enfance et de la famille :	7 220 865 €
- Centre fonctionnel de la route :	9 301 450 €
- Les transports interurbains :	3 262 445 €

Par ailleurs je vous propose le vote et la révision des autorisations de programme et d'engagement listées et présentées par politique sectorielle en annexe du cadre comptable.

Vous trouverez en annexe la présentation du budget primitif 2015 par politique sectorielle et par programme, ainsi que les crédits par centre de responsabilité.

Au total le budget présenté s'élève au total à **513 505 432,44 €** en mouvements budgétaires.

Le président,

Jean-Pierre SAULNIER